

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Martre, tenue le 6 février 2023 à 19.h00, à la salle du conseil au 9, ave du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Marc-André Diné, conseiller
Madame Guylaine Marin, conseillère
Monsieur Alphonse Dion, D.G. par intérim

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et M. Alphonse Dion, directeur général par intérim agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

Séance ordinaire du 6 février 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

5. Résolution pour accepter la contre-offre de l'acheteur potentiel au montant de 8 000. \$ dollars du terrain portant le numéro de matricule 9651 33 8858 00 0000. Contre-offre faite par téléphone
6. Résolution pour accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure << 2022-30003>>
7. Résolution pour accepter le salaire des élus pour l'année 2023
8. Résolution pour accepter les taux de taxations pour l'année 2023
9. Résolution pour rembourser les taxes municipales du numéro de matricule 0051 71 1423 00 0000 à la suite d'une succession (309.65\$)
10. Résolution pour procéder à une demande d'emprunt temporaire au montant de **119 245\$** à la Caisse populaire et de nommer les deux signataires au contrat d'emprunt
11. Affaires nouvelles :
 - a) Président (e) d'élection
 - b)
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

RÉSOLUTION 2023-02-12- RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA CONTRE-OFFRE FAITE PAR TÉLÉPHONE POUR L'ACHAT DE TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 9651 33 8858 00 0000

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la contre-offre d'achat au montant de 8 000. \$ de l'acheteur potentiel pour le terrain portant le numéro de matricule 9651 33 8858 00 0000.

RÉSOLUTION 2023-02-13 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-13003 POUR L'IMPLANTATION D'UN CABANON POUR L'ENTREPOSAGE DE LÉGUMES.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité d'urbanisme.

RÉSOLUTION 2023-02-14 – ADOPTION DU SALAIRE DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la rémunération des élus municipaux pour l'année 2023 est établi sans augmentation soit : **610.86\$** mensuellement pour le maire et de **203.68\$** pour les conseillers(ères).

RÉSOLUTION 2023-02-15 – ADOPTION DES TAUX DE TAXATIONS POUR L'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter les taux suivant de taxation pour l'année 2023 :

Taxe foncière générale de 1.25 par 100\$ de la valeur imposable telle que portée au rôle d'évaluation foncière pour l'année 2023.

Taxe de services – eau et matières résiduelles

Résidence :	eau	175\$ / unité
	Matière résiduelle	436\$ / unité
Commerce	Matière résiduelle	465\$ / unité

RÉSOLUTION 2023-02-16 – REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES MATRICULE 0051 71 1423 00 0000 À LA SUITE D'UNE SUCCESSION

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'effectuer le remboursement des taxes perçus en trop à la suite d'un règlement d'un héritage.

**RÉSOLUTION 2023-02-17 – DEMANDE D’EMPRUNT TEMPORAIRE
AU MONTANT DE 119 245. \$**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU de demander un prêt temporaire de **119 245\$** à la Caisse Populaire et autoriser M. Yves Sohier, maire et M. Alphonse Dion, dg. par intérim à signer les documents requis au contrat d’emprunt. L’emprunt regroupe deux prêts antérieurs et un déboursé de 30 000\$ au compte courant. Ce prêt est demandé en vertu des montants à recevoir du ministère des Transports du Québec.

AFFAIRES NOUVELLES :

- a) Recherche d’un président ou une présidente d’élection

PÉRIODE DE QUESTION :

Un contribuable demande de l’information sur la vente du terrain, à Savoir l’endroit de celui-ci.

L’ordre du jour étant complété,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU que l’assemblée soit levée à 19.26 hres.

Yves Sohier
Maire

Alphonse Dion
directeur général par intérim.